

**DECLARATION**  
**CONJOINTE DE PACTE**  
**DE SOLIDARITE**  
**(PACS)**

**Renseignements relatifs au partenaire 1**  
**Renseignements relatifs au partenaire 2**  
**Renseignements communs**

**Les documents obligatoires pour la signature d'un PACS**

**Cas possible Irrecevabilité**

**Le Pacs et après ...**

**Annexes :**

- **Attestation sur l'honneur d'absence de lien de parenté ou d'alliance**
- **Attestation sur l'honneur de résidence commune**
- **Date d'effet du PACS**
- **Modèle de convention**

**PRENEZ TOUT D'ABORD RDV AUPRES DE VOTRE COMMUNE**

*(Les deux partenaires doivent se présenter ensemble  
sauf cas particulier énoncés dans le dossier)*

**RDV Avec Mr ou Mme :** .....

**Commune de :** .....

**Adresse :** .....

**Tél :** .....

**Date :** .....

**Heure :** .....

**Dossier complet sauf convention à déposer en mairie le :** .....

## **A- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PARTENAIRE 1**

Sexe :  masculin  féminin

Nom .....

Prénom (s) .....

Date de naissance .....

Lieu de naissance ..... Dép. ....

Nationalité(s) .....

Profession .....

Domicilié à ..... Depuis le .....

Enfant de .....

Domicilié .....

Profession .....

Et de .....

Domicilié .....

Profession .....

**Etes-vous placé sous la protection juridique et administrative de l'Ofpra (réfugié, apatride, bénéficiaire de la protection subsidiaire) ?  OUI  NON**

**Faites-vous l'objet d'une mesure de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle, habilitation familiale, mandat de protection future) ?  OUI  NON**

### **PRECEDENTE UNION**

Le partenaire est déjà pacsé

Situation :  divorcé  célibataire  veuf

### **PARTENAIRE DURABLEMENT EMPECHE**

*Lorsque l'un des partenaires est durablement empêché et qu'il ne paraît pas envisageable de différer l'enregistrement dans un délai raisonnable, l'officier d'état civil pourra se déplacer jusqu'à lui. En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation, l'impossibilité durable de se déplacer jusqu'à la mairie devra être justifiée par un certificat médical.*

Motif :  hospitalisé  immobilisé  incarcéré

Adresse : .....

.....

Pièces justificatives : .....

## **B- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PARTENAIRE 2**

Sexe :  masculin  féminin

Nom .....

Prénom (s) .....

Date de naissance .....

Lieu de naissance ..... Dép. ....

Nationalité(s) .....

Profession .....

Domicilié à ..... Depuis le .....

Enfant de .....

Domicilié .....

Profession .....

Et de .....

Domicilié .....

Profession .....

**Etes-vous placé sous la protection juridique et administrative de l'Ofpra (réfugié, apatride, bénéficiaire de la protection subsidiaire) ?  OUI  NON**

**Faites-vous l'objet d'une mesure de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle, habilitation familiale, mandat de protection future) ?  OUI  NON**

### **PRECEDENTE UNION**

Le partenaire est déjà pacsé

Situation :  divorcé  célibataire  veuf

### **PARTENAIRE DURABLEMENT EMPECHE**

*Lorsque l'un des partenaires est durablement empêché et qu'il ne paraît pas envisageable de différé l'enregistrement dans un délai raisonnable, l'officier d'état civil pourra se déplacer jusqu'à lui. En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation, l'impossibilité durable de se déplacer jusqu'à la mairie devra être justifiée par un certificat médical.*

Motif :  hospitalisé  immobilisé  incarcéré

Adresse : .....

.....

Pièces justificatives : .....

**C- RENSEIGNEMENTS COMMUNS**

Enfant(s) Commun (s)

..... Né (e) le ..... à .....

Adresse futur domicile des partenaires .....

.....

Signatures des partenaires :

## LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR LA SIGNATURE D'UN PACS

- Une convention de PACS complète (recommandée) ou simplifiée. (Modèle joint au dossier)
- La pièce originale d'identité de chaque partenaire.
- Une photocopie recto verso de la pièce d'identité de chaque partenaire.
- Une attestation sur l'honneur prouvant qu'il n'existe pas de lien de parenté ou d'alliance entre les deux futurs partenaires. (Modèle joint au dossier)
- Une attestation sur l'honneur de résidence commune. (Modèle joint au dossier)
- La copie intégrale ou les extraits avec filiation de l'acte de naissance de chaque partenaire daté **de moins de 3 mois à la date de conclusion du PACS.**
- Cerfa : Attestation sur l'honneur de résidence commune / Attestation sur l'honneur d'absence de lien de parenté ou d'alliance

### **PIECES COMPLEMENTAIRES POUR LA/LE PARTENAIRE FAISANT L'OBJET D'UN REGIME DE PROTECTION JURIDIQUE :**

- Pièce d'identité du tuteur ou curateur
- Décision de justice de mise sous tutelle ou curatelle

### **PIECES COMPLEMENTAIRES POUR LA/LE PARTENAIRE ETRANGER/ERE NE/E A L'ETRANGER :**

- Un extrait avec indication de la filiation de leur acte de naissance étranger (à défaut, une copie intégrale de leur acte de naissance étranger de moins de 6 mois)
- Un certificat de coutume
- Un certificat attestant de la non-inscription sur le registre des PACS tenu par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères de Nantes
- Une attestation de non-inscription au répertoire civil et au répertoire civil annexe délivrée par le service central de l'état civil du ministère des affaires étrangères de Nantes

## CAS POSSIBLE IRRECEVABILITE

### Majorité

L'un des deux partenaires ne sont pas majeurs (même émancipés)

### Liens de parenté

Ascendant et descendant en ligne direct

Alliés en ligne direct

Collatéraux jusqu'au troisième degré inclus

### Mariage

L'un des partenaires au moins est engagé dans les liens d'un mariage

### Pacte civil de solidarités

L'un des partenaires au moins est déjà lié par un pacte civil de solidarité

### Mesure de protection

L'un ou les deux partenaires font l'objet d'une mesure de protection et les conditions d'enregistrement du PACS n'ont pas été respectées (article 438, 461, 462 et 477 du Code civil)

**Absence de production des pièces justificatives nécessaires**

**Incompétence territoriale de l'officier d'état civil**

***Tribunal à saisir en cas de contestation***

***54000 NANCY – Tribunal de Grande Instance***

## **LE PACS ET APRES ...**

Après avoir enregistré le Pacs, l'officier d'état civil ne garde pas de copie de la convention.

Elle est restituée aux partenaires.

L'officier d'état civil transmet ensuite l'information aux services de l'état civil.

Le Pacs figure en mention marginale sur l'acte de naissance des partenaires.

Pour un étranger né à l'étranger, l'information est portée par service central d'état civil du ministère des affaires étrangères.

La preuve de l'enregistrement peut être faite par les partenaires :

- au moyen du visa figurant sur leur convention de Pacs,
- et, 3 jours plus tard, par la production d'un extrait d'acte de naissance,
- ou, pour le partenaire étranger né à l'étranger, par le document établi par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères.

Le Pacs produit ses effets entre les partenaires à la date de son enregistrement.